

Conseil Municipal du Mardi 09 avril 2024 à 20h00

Délibération N° 2024/025

Date de la convocation : 27 mars 2024

Conseillers en exercice : 25

Conseillers présents : 20

Représentés : 0

Présents : Sylvie LAROCHE, Claude HAMEL, Michel BOUTEILLER, Béatrice NUGEYRE, Laurent MARCHESI, Marie-Pierre PADULAZZI, Eric MAUR, Sophie PAIN, Odile BREANT, Brigitte MOREL, Isabelle GUGUMUS, Philippe RIVES, Pierre-Alain HIRSCH, Alexis LEON, Dior DEMEULENAERE-SENE, Hakim GIBERT, Olivier ARTHUR, Hélène CHARVET, Caroline GARRIGUES, Kenan KOC.

Absents excusés : Pierre PELTIER, François NICOLAS, Gwenaël MAGNANT, Caroline CLAVÉ, Marie DOINEL

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Olivier ARTHUR

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

VU – la commission finances du 07 décembre 2023,

VU – le passage à la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2024

VU - le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu lors de la séance du Conseil Municipal du 26 mars 2024,

VU – le projet de Budget Primitif adressé aux membres du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal constate que la présentation du Budget Primitif 2024 est claire et précise et n'émet aucune remarque et observation.

Le Conseil Municipal prend note que ce budget pourra faire l'objet de décisions modificatives en cours d'année selon les évolutions de certaines dépenses et recettes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité avec une abstention**, adopte le Budget Primitif 2024 selon le document joint.

Le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à procéder à des virements de crédits de chapitres à chapitres (hors dépenses de personnel) dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

La secrétaire de séance,
Conseiller municipal,

Olivier ARTHUR

Transmis en Préfecture :

Affichage :



25 avril 2024

25 avril 2024



Pour copie conforme,

La Maire,

Sylvie LAROCHE